

OPPORTUNITES & PROTECTION 902

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

PROSPECTUS SIMPLIFIE



PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

Code ISIN	:	FR0007082276
Dénomination	:	OPPORTUNITES & PROTECTION 902
Forme juridique	:	Fonds Commun de Placement de droit français
Société de gestion	:	EdRIM GESTION
Délégataire de la gestion comptable	:	CACEIS FASTNET
Délégataire de la gestion administrative	:	EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTORS ASSISTANCE
Durée d'existence prévue	:	99 ans
Dépositaire	:	LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
Commissaire aux comptes	:	CABINET DIDIER KLING & ASSOCIES
Commercialisateur	:	EdRIM SOLUTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

➤ **Classification**

OPCVM diversifié.

➤ **Garantie**

Garantie intégrale du capital à l'échéance hors commission de souscription.

Les caractéristiques de la garantie sont décrites dans la rubrique « Garantie ou protection ».

➤ **OPCVM d'OPCVM**

Supérieur à 50% de l'actif net.

➤ **Objectif de gestion**

L'objectif du FCP est de participer, pendant dix ans, à la performance d'un investissement constitué d'une allocation dynamique et diversifiée, tout en respectant les contraintes portant sur la valeur liquidative du 21 mars 2013 explicitées dans la rubrique « Garantie ».

Le FCP est géré selon les principes de l'assurance de portefeuille. L'actif du FCP est composé de deux catégories d'actifs, l'une dite risquée (l'allocation dynamique), l'autre dite non risquée.

La proportion entre ces deux catégories est réajustée de manière à respecter la contrainte de protection du capital.

➤ **Economie du produit**

- Economie de l'OPCVM

L'économie de l'OPCVM permet au porteur de bénéficiaire de tout ou partie de la performance des marchés mondiaux d'actions et d'obligations avec la garantie de conserver à l'échéance de la stratégie le 21 mars 2013 la totalité du capital investi hors frais de souscription.

- Avantages et inconvénients

Avantages

- Quelle que soit l'évolution future des marchés actions et obligations mondiaux, le capital initialement investi (hors commission de souscription) pendant la période de commercialisation allant jusqu'au 19 mars 2004 inclus sera au moins restitué à hauteur de 100% à l'échéance de la garantie.
- Le FCP bénéficie d'une allocation dynamique, en fonction des opportunités de marché, entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations, monétaire). Le FCP bénéficie également de la performance et du savoir-faire des gérants de chacun des OPCVM sélectionnés sur lesquels il est investi. La performance potentielle du FCP est donc illimitée car elle est en relation avec la performance des marchés actions et obligations mondiaux, et que la totalité du FCP peut être investie dans l'actif risqué.
- Le mécanisme de cliquet de garantie permet de préserver à l'échéance, le 21 mars 2013, au moins 85% de la plus haute valeur liquidative atteinte par le FCP en cours de vie.

Inconvénients

- Seules les parts souscrites avant le 19 mars 2004 auront un capital garanti à l'échéance (hors commission de souscription) par l'application de la garantie exposée ci-après. Les parts souscrites après le 19 mars 2004 bénéficieront des garanties décrites ci-dessous, à ceci près que la valeur de souscription pourra être supérieure ou inférieure à la valeur liquidative garantie.
- L'OPCVM est construit dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date d'échéance de la garantie indiquée ci-après. Une sortie de l'OPCVM à une autre date s'effectuera sur la valeur liquidative calculée ce jour là, qui sera fonction de la valeur des actifs détenus par le FCP, et après déduction des frais de rachat maximum de 4%. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date prévue.
- La stratégie de gestion peut conduire à ce que la totalité de l'actif du FCP soit définitivement investie dans l'actif non risqué, notamment afin de respecter la contrainte de protection du capital. Dans ce cas la performance du fonds sera en liaison avec les taux sans risque et le fonds ne pourra plus profiter d'une éventuelle remontée des marchés actions.

➤ **Indicateur de référence**

Aucun indicateur de référence n'est pertinent au regard des techniques de gestion utilisées. En effet, la stratégie d'investissement présentée ci-dessous tend vers un rendement absolu indépendant de toute indicateur disponible à ce jour.

➤ **Stratégie d'investissement et actifs utilisés**

Le FCP est géré selon les principes de l'assurance de portefeuille. L'actif du FCP est composé de deux catégories d'actifs, l'une dite risquée, l'autre dite non risquée. La proportion entre ces deux catégories est réajustée de manière à respecter la contrainte de protection du capital.

La part d'actif du FCP représentant l'actif risqué est composée principalement de parts ou d'actions d'OPCVM détenus en direct. L'allocation entre les différentes classes d'actifs à l'intérieur de l'actif risqué est opportuniste. En particulier le FCP peut être exposé aux marchés actions.

La part d'actif du FCP représentant l'actif non risqué est composée principalement d'OPCVM monétaires et de titres d'états européens pouvant être acquis en direct ou par l'intermédiaire de pensions livrées.

Les OPCVM seront principalement sélectionnés dans la gamme des fonds gérés par le Groupe EDMOND DE ROTHSCHILD.

La méthode de gestion de l'assurance de portefeuille consiste à suivre les facteurs de risque de l'actif risqué et l'évolution des taux d'intérêt de manière à déterminer à tout moment la part de l'actif du FCP qui peut être investie dans l'actif risqué. En particulier, cette stratégie peut conduire à ce que la totalité de l'actif du FCP soit investie dans l'actif risqué, ou inversement à ce qu'elle soit temporairement ou définitivement investie dans l'actif non risqué, notamment afin de respecter la contrainte de protection du capital.

Actifs pouvant contribuer à la constitution de la part non risquée du FCP :

La part d'actif du FCP représentant l'actif non risqué est composée principalement d'OPCVM monétaires et de titres d'états européens pouvant être acquis en direct ou par l'intermédiaire de pensions livrées.

L'allocation entre les différents supports non risqués est à l'initiative du gérant et peut fluctuer entre 0 et 100% sur les OPCVM monétaires, obligations et autres titres de créance négociables.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le FCP peut détenir des titres de créance émis par des Etats Européens ayant une note supérieure ou égale à A+ (notation Standard & Poor's ou équivalent), d'une durée maximum de 15 ans et des actions ou parts d'OPCVM monétaires de droit français ou étranger coordonnés jusqu'à 100% de son actif net.

▪ Instruments financiers à terme :

Le FCP pourra intervenir sur les marchés réglementés ou organisés de futures et d'options sur futures de taux d'intérêt, ou conclure des contrats de gré à gré d'échange ou des options sur contrat d'échange de taux d'intérêt, et des opérations de change à terme dans le but de se protéger contre les risques de taux et de change.

Actifs pouvant contribuer à la constitution de la part risquée du FCP :

La part d'actif du FCP représentant l'actif risqué est composée principalement de parts ou d'actions d'OPCVM détenus en direct.

▪ OPCVM :

Le FCP investit dans des OPCVM français ou européens coordonnés, notamment des OPCVM de type actions, obligations, obligations « high yield », monétaires dynamiques ou diversifiés. L'investissement global maximum en parts ou actions d'OPCVM est de 100% de l'actif net total du FCP. L'investissement moyen en parts ou actions d'OPCVM dépendra des conditions de marché et sera déterminé de façon discrétionnaire par EdRIM GESTION.

L'allocation entre les différentes catégories d'OPCVM est à l'initiative du gérant et peut fluctuer entre 0 et 100% de l'actif net.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif net en actions ou parts d'OPCVM ARIA de fonds alternatifs.

▪ Instruments financiers à terme :

Le FCP pourra intervenir sur les marchés réglementés ou organisés de futures et d'options sur futures de taux d'intérêt ou d'indices actions, ou conclure des contrats de gré à gré d'échange de taux d'intérêt ou de performance d'actions ou d'indices actions, dans le but de se couvrir contre les variations de taux d'intérêt ou contre les fluctuations des marchés actions, ou de s'exposer à ces mêmes risques.

Des opérations de change à terme pourront être conclues dans le but de couvrir le risque de change.

L'utilisation de produits dérivés n'aura pas pour effet d'augmenter l'exposition globale du fonds au risque actions au-delà de 100%.

➤ **Scénarios de marché**

Trois scénarios sont présentés ici à titre indicatif afin d'illustrer la méthode de gestion de l'assurance de portefeuille selon différentes configurations possibles d'évolution de l'actif risqué du FCP.

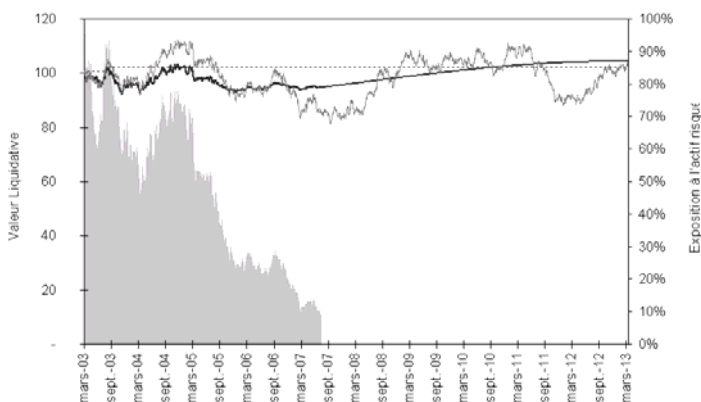
Ces simulations sur données fictives de marché permettent de calculer le rendement qu'aurait l'OPCVM sous différentes hypothèses. Elles permettent d'appréhender le mécanisme de gestion lors de différentes phases de marchés. Il est toutefois rappelé que les simulations présentées sur ce document sont le résultat de simulations d'EdRIM GESTION à un moment donné, sur la base de paramètres sélectionnés par EdRIM GESTION et de données qui ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sont pas constantes dans le temps.

Scénario N°1

(correspondant à une évolution de marché plutôt défavorable)

A l'échéance de cette stratégie la valeur liquidative est de 1 044 euros, soit une performance actuarielle de 0,43 % sur 10 ans.

Dans ce scénario, le fonds est définitivement désinvesti de l'actif risqué après 4 ans, de sorte que par la suite la valeur liquidative du fonds n'évolue plus que dans l'objectif d'atteindre à l'échéance le niveau de la plus haute valeur liquidative du fonds pendant la période de commercialisation.

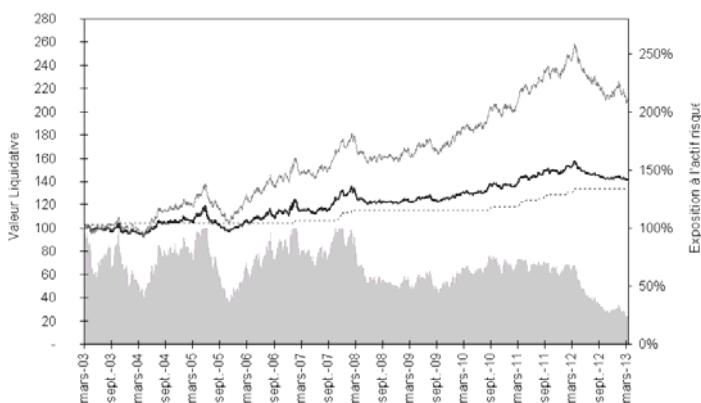


Scénario N°2

(scénario médian)

Cette simulation fait ressortir à l'échéance de la stratégie une valeur liquidative de 1 424 euros, soit une performance actuarielle de 3,60 % sur 10 ans.

Ce scénario illustre la façon dont la valeur liquidative du fonds participe plus ou moins à la performance de l'actif risqué, en fonction de l'exposition du FCP. La valeur liquidative garantie augmente au fur et à mesure que la VL du fonds atteint de nouveaux plus hauts, pour atteindre 1 339 euros correspondant à 85% de la plus haute VL atteinte par le FCP. Cet effet cliquet permet dans cet exemple de limiter l'impact sur le fonds de la baisse de l'actif risqué au cours de la dernière année de la simulation.

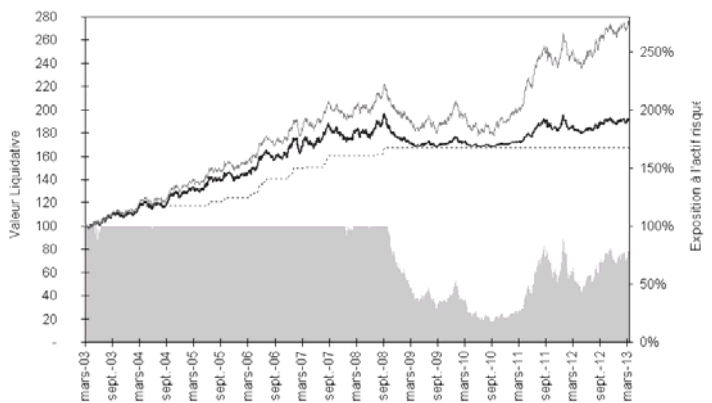


Scénario N°3

(évolution de marché plutôt favorable)

A l'échéance de cette simulation la valeur liquidative est de 1 910 euros, soit une performance actuarielle de 6,68 % sur 10 ans.

Dans cet exemple, l'exposition du fonds à l'actif risqué reste durablement proche de 100% tant que la performance de l'actif risqué conserve une tendance haussière régulière. La rupture de la tendance est amortie sur le FCP grâce à l'effet cliquet sur la valeur liquidative garantie, fixée au fil de l'eau à 85% de la plus haute VL atteinte par le fonds



Légende :



➤ **Profil de risque**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du Groupe EDMOND DE ROTHSCHILD, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière, juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

- **Gestion discrétionnaire** : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
- **Garantie à l'échéance** : Le fonds bénéficie d'une garantie portant sur la valeur liquidative en date du 21 mars 2013 émise par LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE. Une sortie de l'OPCVM à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour là et après déduction des frais de rachats maximum de 4%. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date prévue.
- **Exposition aux marchés actions** : le FCP peut être exposé aux marchés actions. Comme pour tout investissement financier en actions, les investisseurs potentiels doivent être avertis que la valeur des actifs de l'OPCVM peut fluctuer fortement. La variation du cours des actions peut avoir un impact positif ou négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. En période de forte variation du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à fluctuer à la hausse ou à la baisse de manière importante.

- Exposition aux marchés émergents : le FCP peut investir dans des OPCVM investis dans des instruments de pays émergents, dont la valeur liquidative est susceptible de fluctuer fortement. En période de forte variation des marchés émergents, la valeur liquidative pourra en conséquence être amenée à fluctuer à la hausse ou à la baisse. Cette fluctuation restera cependant limitée dans la mesure où l'exposition aux marchés émergents ne dépassera pas 20% de l'actif du FCP.
- Exposition aux marchés obligataires : la valeur des titres obligataires détenus par l'OPCVM varie en général inversement aux mouvements des taux d'intérêts ; ces variations peuvent affecter la valeur des parts de l'OPCVM. L'exposition du FCP aux marchés obligataires pourra fluctuer entre 0 et 100%.
- Exposition au risque de crédit : le FCP peut investir dans des OPCVM de stratégies dites « High Yield », offrant une rémunération dépendant du risque de crédit de sociétés dont la probabilité de faire défaut n'est pas nulle. En période de forte variation de la valeur des stratégies « high yield », la valeur liquidative pourra en conséquence être amenée à fluctuer à la hausse ou à la baisse. Cette fluctuation restera cependant limitée dans la mesure où l'exposition aux stratégies « high yield » ne dépassera pas 20% de l'actif du FCP.
- Risque de change : le FCP peut être exposé au risque de change par l'acquisition d'OPCVM libellés dans une devise autre que l'euro ou indirectement par l'acquisition d'OPCVM en euro dont les investissements ne sont pas couverts contre le risque de change. En cas de mouvements sur les marchés des changes, la valeur liquidative peut donc être amenée à fluctuer à la hausse ou à la baisse.

Risque de change maximum : 1/3 (un tiers) maximum de l'actif du FCP.

- Liquidité : les marchés sur lesquels l'OPCVM intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles l'OPCVM peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions
- Produits dérivés : les risques inhérents à l'utilisation de futures, d'options sur futures et de contrats de *swaps* incluent, sans pour autant s'y limiter, des risques de variation de prix des actifs sous jacents à ces contrats, des risques de liquidité, des risques de contrepartie. L'utilisation de produits dérivés peut donc entraîner pour l'OPCVM des risques de pertes spécifiques auxquels l'OPCVM n'aurait pas été exposé en l'absence de telles stratégies.

Les risques mentionnés dans cette rubrique sont explicités et détaillés dans la note détaillée.

➤ **Garantie ou protection**

- Garant : LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE, 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08.
- Garantie : Le fonds bénéficie d'une garantie portant sur la valeur liquidative en date du 21 mars 2013. Au delà de cette date, il peut être envisagé de mettre fin au fonds ou de reconduire la stratégie avec ou sans garantie. Dans tous les cas, les porteurs seront informés préalablement.
- Type de garantie : indépendante, payable au FCP à première demande d'EdRIM GESTION.

- Nature de la garantie : Garantie de la Valeur Liquidative du 21 mars 2013.

Le garant garantit que tout porteur ayant conservé ses parts jusqu'au 21 mars 2013 bénéficiera d'une valeur liquidative de rachat en date du 21 mars 2013 au moins égale au plus haut entre :

- la valeur liquidative d'origine,
- la plus haute valeur liquidative de la période allant du 21 mars 2003 au 19 mars 2004,
- et 85% de la plus haute valeur liquidative de la période allant du 21 mars 2003 au 21 mars 2013.

Seules les parts souscrites avant le 19 mars 2004 auront un capital garanti (hors commission de souscription et de rachat) par l'application de la garantie à l'échéance. Les parts souscrites après le 19 mars 2004 bénéficieront des garanties décrites ci-dessus, à ceci près que la valeur de souscription pourra être supérieure ou inférieure à la valeur liquidative garantie. Par ailleurs, les rachats devront parvenir au dépositaire au plus tard à 10h00 le 21 mars 2013 afin d'être couverts par la garantie précitée.

- Scénarios illustrant le fonctionnement de la garantie à l'échéance :

Les 4 scénarios rassemblés dans le tableau ci-dessous sont présentés à titre indicatif afin d'illustrer le mécanisme de fonctionnement de la garantie portant sur la valeur liquidative finale, pour des souscriptions qui auraient été effectuées avant le 19 mars 2004. Ils permettent de mettre en évidence différents cas mettant en œuvre les 3 niveaux de garantie proposés.

Scénario	VL initiale (VL1)	VL la plus haute observée entre le 21 mars 2003 et le 19 mars 2004 (VL2)	VL finale garantie dès la fin de la 1ère année	VL la plus haute observée entre le 21 mars 2003 et le 21 mars 2013	85% de la VL la plus haute observée entre le 21 mars 2003 et le 21 mars 2013 (VL3)	VL finale garantie le 21 mars 2013 Max (VL1, VL2, VL3)	Commentaire
1	1000	1100	1100	2000	1700	1700	La garantie 3 est dominante <i>in fine</i>
2	1000	1050	1050	1200	1020	1050	La garantie 2 est dominante <i>in fine</i>
3	1000	1000	1000	1800	1530	1530	La garantie 3 est dominante <i>in fine</i>
4	1000	1000	1000	1000	850	1000	La garantie 1 est dominante <i>in fine</i>

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type**

Tous souscripteurs, personnes morales et physiques.

Le FCP s'adresse aux souscripteurs recherchant un placement diversifié, investi sur les principaux marchés actions ou obligataires, et souhaitant bénéficier d'une garantie de capital.

S'agissant d'un OPCVM « Garanti », la durée minimale de placement recommandée est de 9 ans à compter de l'expiration de la période de commercialisation, afin de bénéficier de la garantie à l'échéance.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce FCP au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce FCP.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

➤ **Frais et commissions**

- Commissions de souscription et de rachat :

Définition générale : les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux et barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x Nombre de parts	4 % maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM		Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x Nombre de parts	4% maximum
Commission de rachat acquise à l'OPCVM		0% sur la valeur liquidative du 21 mars 2013 Néant

- Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux et barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	2,25 % TTC* maximum
Commission de surperformance	--	Néant

*TTC = toutes taxes incluses.

Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA.

Le FCP s'engage à ne souscrire que dans des OPCVM dont :

- les frais de gestion fixes ne dépasseront pas 2% par an,
- les commissions de souscription et de rachat ne sont pas appliquées.

Toute rétrocession de frais de gestion des OPCVM acquis par le FCP sera reversée au FCP.

➤ **Régime fiscal**

- Fiscalité de l'OPCVM : les FCP étant des copropriétés, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.
- Eligibilité (PEA, DSK, etc.) : aucune

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

➤ **Conditions de souscription et de rachat**

- Conditions de souscription et de rachat : les demandes de souscription et de rachat sont centralisées tous les jours avant 10 heures auprès de LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même et calculée le jour ouvré suivant.
- Adresse de l'organisme désigné pour recevoir en France les souscriptions et les rachats :
LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 (0) 1 40 17 25 25

➤ **Date de clôture de l'exercice**

Dernier jour de Bourse du mois de juin.

➤ **Affectation des revenus**

Capitalisation.

➤ **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative**

Quotidienne, à l'exception des jours fériés et de fermeture du marché français (calendrier officiel d'EURONEXT PARIS S.A.).

➤ **Lieu et modalité de publication ou de communication de la valeur liquidative**

EdRIM GESTION

47, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

site internet : www.edrim.fr

e-mail : edrim_information@lcf.fr

➤ **Devise de libellé des parts ou actions**

Euro.

➤ **Date de création**

Cet OPCVM a été agréé par l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS le 28 février 2003. Il a été constitué le 21 mars 2003.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la Société de gestion

EdRIM Gestion

47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 25 25

Les équipes commerciales d'EdRIM SOLUTIONS sont à votre disposition pour toute information ou question relative au FCP au siège social de la société.

Département commercial EdRIM SOLUTIONS

Siège social : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Adresse postale : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 27 04

e-mail : edrim_information@lcf.fr

Télécopie : 33 (0) 1 40 17 23 67

site internet : www.edrim.fr

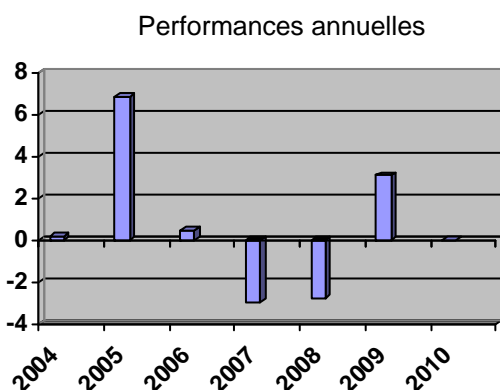
Date de publication du prospectus : 21 février 2011

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2010



Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis La devise de comptabilité de la part est l'euro.

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	0,02%	0,08%	-0,47%
Indicateur de référence	-	-	-

AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance du fonds sur l'année 2003 est calculée à partir de sa date de création, le 21 mars 2003.

PRESENTATION DES FRAIS ET INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2010

Frais de fonctionnement et de gestion	1,47%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	-	
<i>Ce coût se détermine à partir :</i>		
<i>des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement</i>		-
<i>déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur</i>		-
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,01%	
<i>Ces autres frais se décomposent en :</i>		
<i>commission de surperformance</i>		-
<i>commissions de mouvement</i>		0,01%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1,48%	

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales,..) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent EdRIM GESTION dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. EdRIM GESTION peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2010

Frais de transaction sur le portefeuille actions et taux de rotation du portefeuille :

Sans objet au regard de la classification du FCP.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Pension livrées	100 %
Titres de créance	0 %
Obligations	0 %